

RÈGLEMENT DES « FOULÉES DU LIONS SOLIDAIRES » DU DIMANCHE 5 AVRIL 2026

Courses à pied hors stade, au profit de la Lutte contre le Handicap

Art. 1 – Organisation

ORGANISATEUR : Le Lions Club Niort Venise Verte.

Numéro SIREN 799 932 439.

SIEGE : 41 rue François Villon, 79000 NIORT

Présidente 2025-2026 : M. Patrick MARAND

Directeur de course et renseignements : M. Roby LEFRANC tel. 06 24 31 72 56

Mail : Contact@lesfouleesdulions.fr

Site internet : <https://fouleesdulions.e-monsite.com/>

Art. 2 – Lieu

Départ et Arrivée au Stade de Genève, 60 Quai Métayer, 79000 Niort.

Accès au Parking du stade et aux alentours.

Toilettes, vestiaires et douches accessibles au stade.

Le parking et les vestiaires ne sont pas surveillés, l'organisateur décline toute responsabilité notamment en cas de vol.

Art. 3 - Circuit

3 Parcours :

- 21 km en individuel
- 10 km en individuel
- 10 km en relais de 2 coureurs en 2 X 5 km

Courses ouvertes aux licenciés et aux non-licenciés,

En alternance sur routes goudronnées et chemins en terre, accessibles aux personnes handicapées (prière de se renseigner sur la météo au préalable).

Art. 4 - Limite d'âge

La Course en individuel de 21km est ouverte à tous les coureurs nés avant le 5 avril 2008, soit à partir de 18 ans.

La course de 10 km est ouverte aux coureurs nés avant le 5 avril 2010, soit à partir de 16 ans.

La course en relais de 2 x 5 km est accessible aux coureurs nés avant le 5 avril 2012, soit à partir de 14 ans.

Art. 5 - Chronométrie

La chronométrie électronique est réalisée par Monsieur Jean-Pierre VILLARD – SIREN 798406997 « Run'Heure Chronométrie ».

A l'issue de la course, chaque puce RFID non-restituée sera facturée 10 euros au coureur.

Art. 6 - Inscription

Pour le bon déroulement des épreuves, le nombre des participants est limité à 499 personnes sur les trois courses.

1) Inscription en ligne : au plus tard le vendredi 3 avril 2026 à 12 heures.

Les inscriptions et paiements en ligne sont réalisés sur le site internet « chrono-start.com » via le site <https://fouleesdulions.e-monsite.com/> en utilisant le lien suivant: <https://chrono-start.com/events/les-foulees-du-lions-solidaires/>

2) Autres Possibilités d'inscription dans la limite des dossards disponibles, (document consultable sur le site des Foulées du Lions).

- le samedi 4 avril de 10h -17h à « Terre de Running - 88 Rue du Fief d'Amourettes, 79000 Niort », lieu de retrait des dossards.
- le jour de la course, sur place au Stade de Genève, jusqu'à 30 minutes avant la course.

Art. 7 - Tarifs

Courses de 21 kms et 10 kms : 14 euros par coureur

Course en relais 2 x 5 kms : 14 euros par binôme

Les frais de plate-forme sont inclus.

Nous demanderons un supplément de 2 euros pour chaque inscription postérieure à 12h le vendredi 3 avril 2026.

Votre contribution servira à soutenir la lutte contre le handicap :

- Soutien de l'accompagnement des jeunes enfants touchés par l'autisme
- Financement de projets de recherche contre le cancer infantile
- Aide aux aidants des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Art. 8 - Certificat médical

Pour les participants majeurs le certificat médical est remplacé par l'attestation Parcours Prévention Santé (PPS) qui est à faire sur <https://pps.athle.fr/>

Valable trois mois, cette attestation est obligatoire pour les non-licenciés.

Pour les licenciés FFA, fournir la licence à jour.

Les participants mineurs sont dispensés de certificat médical *. Ils doivent ainsi que les personnes exerçant l'autorité parentale, attester que chacune des rubriques du « questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » (code du sport, Art. A. 231-3, annexe II-23 disponible sur notre site internet), donne lieu à une réponse négative. A défaut, ils sont tenus de produire un certificat médical, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de six mois.

Art. 9 - Accompagnateurs

Seuls les accompagnateurs officiels seront autorisés sur le parcours. Des cyclistes ouvriront et fermeront les 3 courses chronométrées.

Les véhicules à moteur sont interdits sur le parcours, sauf ceux mandatés et identifiés par l'organisateur.

Les mineurs et les incapables majeurs courront sous la responsabilité de leurs parents ou responsables désignés officiellement.

Art.10- Consignes à respecter sur le parcours Natura 2000., Gestion des déchets

Le parcours le long des berges de la Sèvre traverse une Zone Natura 2000, milieu naturel qui abrite des habitats et des espèces fragiles.

Évitons

- La dégradation de la végétation et la diminution du couvert végétal.
- La pollution du milieu naturel par les déchets
- la sortie des sentiers car le piétinement entraîne la destruction des milieux et des espèces végétales (prairies naturelles, zones humides, tourbières, etc.).
- le dérangement des espèces animales.

Attention

- À respecter les balises.
- À respecter les indications données par les agents de la course.
- À ne pas couper les virages.

Gestion des déchets

Des poubelles pour le tri des déchets seront présentes sur le site. L'eau aux points de ravitaillement sera distribuée dans des gobelets en carton. Il est recommandé aux concurrents d'avoir leurs propres récipients récupérables (Eco-cup).

Art. 11- Dossards et puces RFID

Retrait des dossards et des puces RFID :

- le samedi 4 avril 2025 de 10h00 à 17h00 à Terre de Running, 88 Rue du Fief des Amourettes, 79000 Niort.
- le dimanche 5 avril 2025 de 8h00 à 8h30 sur place, au Stade de Genève, avant la course.

Le dossard est nominatif et ne pourra être retiré que par la personne concernée.

Il sera à épingler sur sa poitrine (épingles non fournies par l'organisateur).

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée

A l'issue de la course, chaque puce RFID non-restituée sera facturée 10 euros au coureur.

Art. 12 - Départ et Arrivée

Lieu : Départ et arrivée au Stade de Genève, 60 Quai Métayer 79000 Niort.

Horaires départ des courses

A 9h00 :

- Départ des 21 kms

A 9h30 :

- Départ des 10 kms
- Départ relais 2 X 5 kms

Art. 13 – Clôture du chronométrage

Le chronométrage du temps de course sera enregistré jusqu'à 11H30 au plus tard pour tous les coureurs.

Art. 14 - Ravitaillement et passage de relais

Trois ravitaillements sont prévus au cours de la course, au 5^{ème}, 10^{ème} et 15^{ème} kilomètres, ainsi qu'à l'arrivée au stade.

Passage de relais au 5^{ème} kilomètre : le relayeur receveur se positionne au 5^{ème} kilomètre pour le passage de relais au 8, rue Archimède, devant l'Université de Niort.

Art. 15 - Classement

Le classement par catégorie sera accessible sur les sites : <https://runheure.fr/> et <https://fouleesdulions.e-monsite.com/> à l'issue des courses.

Art. 16 - Remise des récompenses

➤ Récompenses des équipes

Seront récompensés :

- L'équipe la mieux représentée sur l'ensemble des 3 courses
- Les 3 premiers de l'équipe la plus rapide, pour chaque course des 10 et 21 km (en tenant compte du temps de course des 3 premiers de chaque équipe)

Sont à considérer comme « équipe » les membres d'un club, d'une entreprise ou d'une administration inscrits en équipe.

➤ Récompenses en individuel

- 3 premiers garçons pour chaque course : 21 km et 10 km
- 3 premières filles pour chaque course : 21 km et 10 km
- En relais le premier binôme mixte, le premier binôme homme, le premier binôme femme

Les participants inscrits et courant en équipe sont inclus dans les récompenses individuelles.

➤ Tirage au sort des dossards

5 tirages au sort au total seront effectués et donneront lieu à la remise d'un lot, soit :

- Trottinette électrique
- Thalasso pour 2 personnes
- Montre GPS
- Massage sensoriel
- Panier de chocolats de Pâques

Art. 17 - Poste de secours

La sécurité est assurée sur place par l'ADPC 79.

Les signaleurs seront en poste sur le parcours.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance pour raison de santé.

Art. 18 – Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art. 19 - Droit à l'image / publication des résultats

La Course sera photographiée. En s'inscrivant, chaque concurrent autorise gratuitement

l'organisateur à utiliser son image pour les besoins de sa communication non commerciale et à publier les résultats sur le site. Ces résultats sont également transmis aux fédérations sportives compétentes le cas échéant.

Art. 20 - Données personnelles

L'Organisateur recueille lors de votre inscription et de la course des données personnelles, qu'il traite pour : la gestion et le suivi des inscriptions et des paiements, l'établissement des résultats et du classement, l'attribution des lots et communication. La base légale est, selon le cas, l'exécution de la relation contractuelle, le respect des obligations réglementaires ou votre consentement. Les données sont conservées pour la durée strictement nécessaire à ces finalités. Conformément à la réglementation vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement que vous pouvez exercer en nous contactant par mail ou par courrier aux coordonnées disponible sur notre site internet. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez saisir l'autorité de contrôle nationale (la CNIL).

** Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 relatif notamment aux modalités d'inscription à une compétition sportive pour les mineurs*